



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2017-21

**Objet : Délibération portant actualisation du tableau d'affectation
des subventions aux associations pour 2017**

Conseillers en exercice	30		Pour	28
Conseillers présents	22		Contre	0
Quorum	16			
Conseillers représentés	6	L'an 2017, le 11 juillet à 20h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement convoqués se sont réunis à la salle de l'Odyssee à Carignan de Bordeaux, sous la présidence de JEAN-PIERRE SOUBIE		
Suffrages exprimés	28			
Date de convocation	03/VII/2017			
Date d'affichage	03/VII/2017			
Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance :		Philippe CASENAVE		

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf		Jean-Pierre SOUBIE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan		Alain LAFONTANA
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac		Florent LODDO
Alain LAFONTANA	Bonnetan	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf		
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux		Marc GIZARD
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Salleboeuf		Christian SOUBIE
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux		Philippe CASENAVE

Affiché, le

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20170711-D2017-21-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2017

N° 2017-21

Objet : Délibération portant actualisation du tableau d'affectation des subventions aux associations pour 2017

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 2016-55 du 13 décembre 2016 portant tableau d'affectation des subventions aux associations pour 2017.

Considérant les travaux de la commission compétente

Considérant l'avis du Bureau communautaire en date du 27 juin 2017

Rapport de synthèse :

La communauté de communes "Les Coteaux Bordelais" a établi en décembre 2016 un tableau provisoire d'affectation des subventions aux associations pour 2017. Ces subventions sont généralement versées aux associations sous forme de mensualités.

Un travail partenarial important impliquant les élus, les responsables associatifs, les services de la Communauté de communes et des partenaires extérieurs a été mené pour étudier les modalités de fonctionnement de plusieurs associations faisant part de difficultés plus ou moins intenses. Ce travail a permis à la fois de revoir l'organisation et le fonctionnement mais aussi le niveau d'appui de la collectivité publique afin d'assurer la meilleure collaboration possible au profit du territoire et de ses habitants.

Ainsi, il est proposé d'ajuster certaines subventions pour 2017 :

	2015	2016	Demande 2017	Proposit° 2017	Observations
Club athlétique carignanais (siège : Carignan)	15 500 €	15 500 €	15 500 €	15 500 €	
Football club des coteaux bordelais (siège : Tresses)	29 000 €	29 000 €	32 000 €	32 000 €	Revalorisation emploi de l'animateur jeunesse
TAM-TAM (siège Sallebœuf)	12 300 €	13 800 €	18 000 €	15 800 €	Demande de compensation de la baisse des aides d'Etat et augmentation des heures d'encadrement. Demande acceptée au prorata des activités communautaires. L'association intervient également pour mairies, maison de retraites, adultes ...

Ludothèque (siège à Tresses) :

	2015	2016	Demande 2017	Proposition 2017
Fonctionnement	12 500 €	19 000 €	20 399 €	20 399 €
Fête du jeu	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €

L'association demande le soutien de la Communauté de communes à hauteur de 28% de l'augmentation de l'amplitude d'ouverture et de baisse des aides d'Etat.

Charges locatives (loyer ; fluides, maintenances, abonnements divers) à compenser par la Communauté de communes estimée à 15 807 €.

Crèches :

Comme l'a souhaité Marc Avinen, alors Vice-président, les subventions pour les crèches devaient progressivement tendre vers une démarche égalitaire. C'est le cas depuis 2015 ; désormais les subventions sont calculées sur la base du nombre d'heures d'ouverture et du nombre de place. Elle est revalorisée chaque année. Pour 2017, il est proposé une revalorisation de 1.9%.

- subvention de droit commun :

	2015	2016	2017
Petit Prince (16 puis 15 places) Siège à Carignan	77 576 €	73 420 €	74 814 €
Bons enfants (22 places) Siège à Fargues	113 837 €	114 921 €	117 104 €
Vertelune (25 places) Siège à Tresses	128 756 €	131 175 €	133 667 €
Capucine (25 places) Siège à Sallebœuf	129 938 €	131 175 €	133 667 €
Participation heure enfant	2.10 €	2.12 €	2.16 €

- Traitement spécifique de la situation de Capucine à Sallebœuf

Il a été convenu que durant la phase transitoire avant le déménagement et la réorganisation du fonctionnement que cela induira, la Communauté de communes accorderait une subvention spécifique pour prendre en compte le surcoût généré.

Ainsi, il a été accordé une subvention exceptionnelle de 3 000 € en 2016

L'association indique que ce surcoût serait de 5 000 € pour 2017. L'application mécanique de la participation conduit à une augmentation de 2 500 €. En maintenant la subvention exceptionnelle à 3 000 €, la Communauté de communes couvre largement le montant du surcoût lié à l'état de la

structure actuelle tel qu'estimé par l'association. Les commissions et le Bureau proposent d'aller en ce sens. Cela porte la participation heure /enfant à 2.21 € (contre 2.16€).

Par ailleurs, l'association signale une probable baisse sensible de son taux d'occupation qui entrainerait automatiquement une diminution des recettes familles et des recettes CAF (indexées sur la réalité de la fréquentation alors que la méthode de calcul de la Communauté de communes est plus neutre puisqu'elle se fonde sur la capacité d'ouverture) de l'ordre de 6 000 €. Enfin, l'association indique connaître des difficultés de trésorerie importantes

L'ensemble de ces ajustements de l'ordre de 25 000 € sont compatibles avec les crédits inscrits au budget 2016 au niveau du chapitre correspondant. L'article 6574 (spécifique aux subventions) dispose de crédit à hauteur de 16 000 €. Les autres articles du chapitre permettent d'appréhender la dépense sans devoir réaliser une décision modificative du budget.

Les mensualités à venir seront ajustées en conséquence.

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés de procéder aux ajustements des subventions attribuées comme suit :

association	Montant de la subvention 2017
Club athlétique carignanais (siège à Carignan de Bordeaux)	15 500 €
Football club des coteaux bordelais (siège à Tresses)	32 000 €
TAM TAM (siège à Sallebœuf)	15 800 €
Ludothèque (siège à Tresses)	37 706 €
Petit prince (siège à Carignan de Bordeaux)	74 814 €
Les Bons enfants (à Fargues Saint-Hilaire) – Association ADEP (siège à Tresses)	117 104 €
Vertelune (à Tresses) – association ADEP (siège à Tresses)	133 667 €
Capucine (siège à Sallebœuf)	136 667 €

Les montants des mensualités à venir seront ajustés en conséquence.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 11 juillet 2017

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20170711-D2017-21-DE
Date de réception préfecture : 13/07/2017